

Motion 2261

Bien naître à Genève ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les HUG remettent en cause leur collaboration avec l'association Bien Naître ;
- que cette association, créée il y a une quinzaine d'années par des parents souhaitant promouvoir les naissances physiologiques dans un cadre sécurisant, propose aux femmes enceintes un suivi médical de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum par une sage-femme unique ;
- que cette prestation est très appréciée par les futurs ou nouveaux parents ;
- que ce suivi est fait par une sage-femme professionnelle et qu'à ce titre elle suit, comme les autres, des formations continues ;
- que la sage-femme avec qui la future mère a pu créer une relation de confiance accompagne celle-ci également pendant l'accouchement ;
- que cela représente pour la Maternité une charge très minime en termes de postes (3 heures par semaine pour 3 personnes) ;
- que les HUG ne suppriment donc pas ces postes pour des raisons financières ;
- qu'il y a, à Genève, une grande diversité de population et toutes sortes d'attentes et besoins différents en matière de maternité ;
- qu'une grossesse qui se passe bien devrait voir peu de médecins ;
- que, même si la Maternité propose maintenant un suivi global de grossesse et qu'une maison de naissance permet des accouchements non médicalisés dans un encadrement rassurant, la prestation Bien Naître demeure une alternative supplémentaire,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier les possibilités de collaboration entre les HUG et Bien Naître pour maintenir les prestations de l'association, si possible également au sein de la Maternité ;
- à promouvoir la diversité des suivis de grossesse à Genève, notamment le suivi personnalisé pré- et postnatal ;

- à faire un bilan des prestations actuellement proposées dans ce domaine à Genève ;
- à encourager les HUG à collaborer avec des associations lorsque cela va dans l'intérêt de la population et pourrait répondre à une demande.